

Dakar le, 22 JUIN 2011 SS

Le Directeur,

Objet : Formation en évaluation coûts - avantages à l'intention des ministères techniques

Monsieur le Coordonnateur,

Dans le cadre des activités de la Direction de la Planification Nationale inscrites au 2^{ème} trimestre du Plan Triennal Annuel du Programme d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP), il est prévu notamment au niveau du **produit 3** (cible 7, point 2.1.2), la formation des agents des ministères aux techniques de Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

Compte tenu de l'urgence des engagements du gouvernement dans le cadre de l'Instrument de Soutien Politique Economique (ISPE) concernant l'évaluation des projets, nous souhaiterions que cette formation en GAR soit axée sur l'analyse coût - avantages des projets.

Il s'agira de revenir sur les principes généraux de la GAR et de mettre le focus sur l'analyse coût - avantage. Des TDR, ci - joints sont élaborés dans ce sens.

Le séminaire pourrait être tenu vers la fin juin ou début juillet.

En espérant une suite favorable à la présente requête, je vous prie de croire, Monsieur le Coordonnateur, à l'assurance de ma considération distinguée.

à
Monsieur Ousmane KA
Coordonnateur du Projet
De la Réduction de la Pauvreté
DAKAR



Sira Sy SECK

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

DIRECTION GENERALE DU PLAN

DIRECTION DE LA PLANIFICATION NATIONALE

TERMES DE RÉFÉRENCE
DU SEMINAIRE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN GAR
AXE SUR L'ANALYSE COUTS -AVANTAGES DES PROJETS/
PROGRAMMES

Juin 2011

I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Système National de Planification (SNP) a fait l'objet d'une profonde réforme entre 1985 et 1987. Cette dernière reposait sur un certain nombre d'idées forces dont notamment le transfert vers les ministères techniques (MT) des fonctions de formulation, de suivi, d'évaluation de politiques et projets/programmes sectoriels.

Aujourd'hui, ce sont seulement quelques ministères techniques qui essaient tant bien que mal de s'adapter au mécanisme de fonctionnement du SNP en se dotant d'une structure de planification opérationnelle.

La plupart des Ministères Techniques rencontrent des difficultés de plusieurs ordres pour élaborer des projets et programmes bien ficelés susceptibles d'être évalués par la suite.

Aussi, le gouvernement, à travers l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE), a engagé des réformes destinées à améliorer la transparence budgétaire et la gestion des dépenses publiques, à promouvoir le développement du secteur privé et la croissance, et à encourager une plus grande contribution du secteur financier au développement tout en réduisant ses vulnérabilités.

Dans le mémorandum de l'ISPE, le gouvernement du Sénégal s'est engagé à faire systématiquement l'évaluation ex-ante des projets et programmes. Cette démarche permet d'assurer un choix judicieux des investissements, mais elle exige des compétences et savoir faire au niveau des ministères techniques. Cet engagement permettra aussi à ces derniers d'être en phase avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement.

Ainsi, l'implantation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et des Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) participe de la volonté de l'Etat du Sénégal à respecter les principes de la Déclaration de Paris, surtout celui de la GAR.

En effet, la GAR implique l'utilisation d'outils pratiques de planification stratégique, de suivi des progrès et d'évaluation des résultats.

Ainsi, les évaluations seront conduites par des cellules sectorielles spécialisées et feront l'objet d'examen par le Ministère de l'Économie et des Finances. Cette réforme préconise des techniques d'analyse plus appropriées, telles que l'analyse coûts-avantages.

L'analyse coûts-avantages s'inspire de l'Économie du Bien-être dont elle applique les principes à des activités, programmes et projet spécifiques. L'Économie du Bien-être est cette branche de l'Économie qui s'intéresse à la question de savoir comment une société peut allouer ses ressources rares de façon à maximiser le bien-être général. L'appréciation est faite à l'aide du critère d'efficacité économique et l'équité dans la répartition des revenus ou avantages.

L'analyse coûts-avantages propose aux responsables gouvernementaux une démarche rigoureuse dans le choix des actions. Les impératifs de rentabilité globale, de sauvegarde de l'environnement, et les préoccupations d'ordre social exigent, en effet, une réflexion qui déborde du cadre étroit de la rentabilité financière immédiate.

L'analyse coûts-avantages s'applique à toutes sortes de projets publics : contrôle de la pollution atmosphérique, lois sur la protection des consommateurs, programmes de logement, etc.

La méthode coûts-avantages en tant qu'instrument de prise de décision collective, repose sur la comparaison de coûts et avantages.

La conduite d'une analyse coûts-avantages consiste à :

- ❖ Identifier l'ensemble des effets du projet à étudier ;
- ❖ Classer les différents effets en avantages et en coûts ;
- ❖ Quantifier, c'est-à-dire d'évaluer ces avantages et coûts, et

Présenter les résultats issus de la comparaison des avantages et des coûts d'efficacité de façon à pouvoir se prononcer sur la réalisation du programme/projet.

Dans un contexte de gestion axée sur les résultats caractérisé par une rareté des ressources, les cellules de planification des ministères techniques seront donc de plus en plus sollicitées dans le choix en amont de certains types d'investissements. L'institutionnalisation des Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) constitue aussi un prétexte valable pour accompagner les ministères pilotes afin d'assurer la viabilité des projets/Programmes avant leur inscription au Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP). C'est pourquoi le renforcement de capacité des agents qui les animent, en évaluation de projets / programmes est d'une grande nécessité.

Dans ce cadre, la Direction de la Planification Nationale (DPN) de la Direction Générale du Plan, conformément à ses attributions, compte renforcer ses actions d'appui conseil en direction des cellules de planification des ministères sectoriels. Poursuivant les efforts entrepris depuis 2007 dans le cadre de son plan de renforcement de capacités, elle compte privilégier cette année la formation des agents des cellules de planification des ministères techniques et ceux de la DPN, chargés d'effectuer une contre-évaluation.

Ainsi, la DPN compte organiser, avec l'appui du Programme d'appui à la Stratégie de réduction de la Pauvreté (PRP), un séminaire de formation en évaluation par la méthode coûts-avantages.

II. OBJECTIFS DU SEMINAIRE

L'objectif global de ce séminaire est de renforcer les capacités des cadres issus des ministères techniques (MT) en GAR axé sur l'analyse coûts-avantages des projets/programmes.

De manière spécifique, il s'agira :

1. d'initier les participants sur les concepts et principes et intérêt de la GAR axée sur l'analyse coûts-avantages ;
2. d'initier les participants sur les concepts, les principes de l'évaluation coûts-avantages en tant que principe ou outil fondamental de la GAR ainsi que la méthodologie et les modalités de sa mise en œuvre dans un système de planification comme le nôtre ;

3. de faire des cas pratiques en utilisant quelques projets des ministères techniques ;

III. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la formation, il est attendu des participants une maîtrise :

- des différents concepts , principes et intérêt de la GAR axée sur l'analyse coûts-avantages ;
- des enjeux de l'analyse coûts/avantages en tant que outil fondamental de la GAR ;
- des différentes étapes de l'analyse coûts/avantages ;

Les participants doivent être capables d'appliquer l'analyse coûts/avantages dans leurs secteurs à l'issue de la formation.

IV. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

La formation, conduite par un consultant expert en matière de GAR axée sur l'analyse coûts-avantages d'évaluation, se déroulera en plénière et en travaux de groupes.

En plénière, le consultant fera l'introduction théorique de chaque module et séquence avant les applications.

A cet effet, le consultant devra s'appuyer sur les différentes expériences des participants, mais aussi sur le partage d'expériences, de savoir-faire et de bonnes pratiques.

Les travaux de groupes seront privilégiés pour des échanges entre les différents acteurs et les plénières séquentielles permettront de faire des synthèses d'étapes.

Outre la formation dispensée, les participants disposeront de supports de cours sur classeurs didactiques à feuilles mobiles pour servir de référentiel pédagogique.

V. TACHES DU CONSULTANT

Les principales tâches du consultant sont les suivantes :

- Proposer les contenus de la formation sous forme de modules de formations au regard des objectifs fixés ci - dessus ;
- Elaborer les supports de formation : support de cours sous forme de classeur pédagogique, exercices et études de cas ;
- Proposer un chronogramme des activités d'apprentissage ;
- Animer l'atelier de formation ;
- Elaborer un rapport de formation ;

VI. PROFIL DU CONSULTANT

La formation requiert l'intervention d'un Economiste Planificateur de niveau BAC plus 5 au moins, ayant une connaissance avérée en GAR et évaluation de projets/programmes selon la méthode coûts-avantages. Il devra avoir une bonne

connaissance du fonctionnement du système des Finances Publiques au Sénégal et une bonne connaissance des stratégies et réformes en cours (DSRP, Réformes Financières et Budgétaires, SCA, CDMT, CDSMT).

Le consultant devra justifier d'une expérience avérée en matière d'animation d'ateliers de formation et de renforcement de capacités, notamment en GAR et évaluation de projets axée sur la méthode coûts-avantages.

VII. SELECTION DU CONSULTANT

Les consultants intéressés sont appelés à soumettre une proposition comprenant une offre technique et une offre financière. Un comité de sélection composé de la DPN et du PRP sera mis en place pour examiner les offres et en sélectionner la meilleure.

VIII. PARTICIPANTS

La formation aura lieu en juin 2011 et sera organisée sous forme d'un séminaire participatif semi résidentiel dans un hôtel, à Dakar, durant six (05) jours (Lundi au vendredi).

Il réunira vingt et six (26) participants représentant les ministères techniques (Environnement, Genre, Culture et Cadre de Vie, Sénégalais de l'extérieur, Action Sociale, Entreprenariat Féminin et Micro finance, Fonction Publique, Décentralisation et Collectivités Locales, Habitat, Construction et Hydraulique, Elevage, Travail, Organisations Professionnelles et Emploi, Mines, Industrie, Agro Industrie et Pme) et le ministère de l'Economie et des Finances.

Chaque ministère technique sera représenté par un (01) agent. Le reste des participants proviendra des structures du Ministère de l'Economie et des Finances (DGP : 01 agent, DPN : 05 agents, DPPDH : 01 agent, DSD : 01 agent, DCEF : 1 agent ; DDI : 01 agent ; ANSD : 01 agent ; DB : 01 agent).

IX. FINANCEMENT DU SEMINAIRE

Le séminaire sera financé par le Programme d'appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP).